

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES 3^e ÉDITION

ANALYSE DES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS



MISE EN CONTEXTE

Présentation du service

- Le service incendie de Lac-Beauport a actuellement trois (3) employés pompiers temps régulier;
- Le reste de l'effectif est à temps partiel;
- Du lundi au vendredi de 8h à 16h, la municipalité dispose de 4 pompiers en caserne afin de répondre aux appels d'urgence;
- À l'extérieur de cette plage, les effectifs nécessaires pour répondre aux appels d'urgence sont rappelés au travail.

MISE EN CONTEXTE

Historique du dossier du schéma à Lac-Beauport

- La première version du schéma fut de 2010 à 2015;
- La deuxième version du schéma fut en vigueur en 2016 et se terminait en avril 2021;
- La révision et l'adoption du nouveau schéma a débuté en avril 2021 soit à l'an 6;
- La nouvelle version du schéma déposée par l'ancien coordonnateur en juillet 2022 a été rejetée par le MSP immédiatement après sa réception;
- Réception au SSI de l'avis du rejet du MSP en janvier 2023.

MISE EN CONTEXTE

Schéma 2^e édition et rejet de la 3^e version

- Atteinte de la force de frappe;
- Optimisation régionale des ressources.

Piste de solution du MSP et de la MRC de La Jacques-Cartier

- Signature d'une entente avec la Ville de Québec, soit pour une assistance d'entraide intermunicipale.

Problématique Lac-Beauport

Mobilisation et atteinte de la force de frappe

- Catégorie de bâtiment 1 et 2:
 - 8 pompiers en 15 min sur les lieux en périmètre urbain;
 - 8 pompiers en 20 min sur les lieux en périmètre non urbain.
- Catégorie de bâtiment 3 et 4:
 - 12 pompiers en 15 min sur les lieux en périmètre urbain;
 - 12 pompiers en 20 min sur les lieux en périmètre non urbain.

Scénarios sur la table

1. Délégation des compétences à la Ville de Québec;
2. Entente d'entraide automatique avec la Ville de Québec;
3. Atteinte des obligations du schéma de manière autonome (24/7);
4. Atteinte des obligations du schéma de manière autonome (24/7) – Entraide Ste-Brigitte-de-Laval;
5. Statu quo.

SCÉNARIO 1 DÉLÉGATION DES COMPÉTENCES À LA VILLE DE QUÉBEC

- Remise du contrôle et des orientations du Service incendie sur le territoire à la Ville de Québec;
- Mise à niveau de la caserne incendie de Lac-Beauport selon les standards du SSI de la Ville de Québec, entretien annuel aux frais de la municipalité et location annuelle pour 1\$;
- Suite à des vérifications auprès du ministère de la Sécurité publique, la Ville de Québec ne pourrait pas répondre aux exigences du schéma à partir des casernes les plus proches de Lac-Beauport sur l'entièreté du territoire.
- Coûts envisageables d'une délégation à la Ville de Québec... entre 2,6 et 3 M\$ (M-d'O+ coûts fixes inhérents, sans avoir pris en considération le volet prévention risque 3 et 4).

SCÉNARIO 2

ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC

- Au cours des 4 dernières années, le SSI Lac-Beauport a eu, en moyenne, 72 appels schéma annuellement;
- Selon les attentes du MSP, le SSI devrait faire appel, en moyenne au SSI-Québec, 48 fois par année;
- Le taux horaire de la Ville de Québec se chiffre à 6 200 \$ (règlement 1420,V. de Qc);
- Avec les données de 2019 à 2022 et une facturation **1h/appel**, le coût moyen pour Lac-Beauport s'élèverait à 383 000 \$ par année;
- Présentement lorsque le SSI-Québec se dirige en assistance à une municipalité, la facturation se fait sur une durée de **4h initiales automatiques pour un total annuel de 1,5 M\$**;
- La Ville de Québec ne veut pas signer d'entente d'entraide avec ses voisins limitrophes (mémoire SPCIQ projet de loi 14). Le MSP fait actuellement des pressions politiques pour convaincre la Ville de Québec de signer des ententes avec ses voisines.

SCÉNARIO 3

ATTEINTE DES OBLIGATIONS DU SCHÉMA DE MANIÈRE AUTONOME (24/7)

- Lorsque le SSI Lac-Beauport a une équipe en caserne, nous atteignons les attentes ministérielles du schéma (de 8h à 16h, du lundi au vendredi);
- Aucun recours nécessaire au SSI Ville de Québec tel que présenté au scénario 2;
- Service accru auprès des citoyens et un service de proximité;
- Contrôle des alignements du service;
- Présence accrue dans le cadre des diverses activités sans frais supplémentaires;
- Contrôle sur les coûts futurs à long terme;
- Atteinte des objectifs ministériels;
- Amélioration de la cote de la municipalité face aux compagnies d'assurances qui pourrait engendrer une baisse des frais d'assurances des citoyens. Selon la firme Opta, la baisse d'assurance incendie pourrait atteindre 30% à 35%.

SCÉNARIO 3

ATTEINTE DES OBLIGATIONS DU SCHÉMA DU MANIÈRE AUTONOME (24/7)

SÉCURITÉ INCENDIE		
SALAIRES SELON LE BUDGET 2023 ACTUEL VS PROJETÉ		
	<u>PROJETÉS SCÉNARIO 3</u>	<u>2023 BUDGET</u>
RÉMUNÉRATION REGULIÈRE	1 449 000 \$	399 015 \$
RÉMUNÉRATION - GARDES POMPIERS	- \$	34 000 \$
RÉMUNÉRATION - INTERVENTION	85 000 \$	105 000 \$
RÉMUNÉRATION - MAIN-D'OEUVRE	- \$	141 800 \$
RÉMUNÉRATION - FORMATION	- \$	5 000 \$
RÉMUNÉRATION - PRATIQUES	- \$	22 000 \$
RÉMUNÉRATION - PRIMES	9 000 \$	9 000 \$
AVANTAGES SOCIAUX	368 160 \$	175 000 \$
TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION	+ 1 911 160 \$	890 815 \$
BUDGET TOTAL	2 138 345 \$	1 118 000 \$
	Hausse de 1 M \$	

SCÉNARIO 4

ATTEINTE DES OBLIGATIONS DU SCHÉMA DE MANIÈRE AUTONOME (24/7) – ENTRAIDE STE-BRIGITTE-DE-LAVAL

- La Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval n'atteint pas au moins 2 des objectifs ministériels du schéma;
- Ils doivent avoir recours à un service voisin (SSI de Québec ou de Lac-Beauport) pour les pompiers et pour la quantité d'eau nécessaire;
- Dans l'éventualité d'un service 24/7 à Lac-Beauport, la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval pourrait bénéficier de l'aide de Lac-Beauport, **moyennant une entente annuelle fixe.**

SCÉNARIO 5 STATU QUO

- Nous n'avons actuellement plus la couverture du MSP;
- Coûts d'assurances pour la municipalité à la hausse (assureur est en étude du dossier);
- Risques de poursuites judiciaires en lien avec des dossiers incendie à la hausse.

SOMMAIRE DES SCÉNARIOS

SCÉNARIOS	BUDGET ANNUEL SUPPLÉMENTAIRE	IMPLICATIONS
1- DÉLÉGATION DES COMPÉTENCES À LA VILLE DE QUÉBEC	<u>2 000 000 \$</u>	Impact de 16 % sur le taux de taxation / Impartition complète du Service incendie.
2- ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC	<u>1 000 000 \$</u> (383 000 \$ à 1 500 000 \$)	Impact de 8 % sur le taux de taxation / Taux horaire à 6 200 \$ l'heure Prévisions budgétaires difficiles et pouvant être très variables.
3- ATTEINTE DES OBLIGATIONS DU SCHÉMA DE MANIÈRE AUTONOME (24/7)	<u>1 000 000 \$</u>	Impact de 8 % sur le taux de taxation / Autonomie complète de la Municipalité pour le service.
4- ATTEINTE DES OBLIGATIONS DU SCHÉMA DE MANIÈRE AUTONOME (24/7) – ENTRAIDE STE-BRIGITTE-DE-LAVAL	<u>700 000 \$</u> (1 000 000 \$ moins 300 000 \$)	Impact de 5 % sur le taux de taxation / Autonomie complète de la Municipalité pour le service / Revenus aidant à absorber la facture supplémentaire.
5- STATU QUO	En discussion	Peu d'impact espéré sur le taux de taxation selon la prime ajustée / Couverture ne répondant pas au schéma / Opinion de la population à sonder / Possibilité de refus de l'assureur (présentement en discussion).